

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-498-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 2017-498**

- ATTENDU** que cette modification du règlement de zonage vise à modifier la délimitation de la zone habitation H-69 et la zone industrielle I-04 de manière à intégrer la totalité des lots 5 830 485 et 5 588 040 du cadastre du Québec et une partie des lots 5 588 077 et 5 888 083 dans la zone habitation H-69 afin d'y permettre l'usage habitation ;
- ATTENDU** que cette demande de changement de zonage 2022-0020 provient de trois propriétaires de ce secteur souhaitant pouvoir construire une résidence sur leur terrain ;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande de demande de changement de zonage ;
- ATTENDU** que le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;
- ATTENDU** le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-14 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 avril 2022 ;
- ATTENDU** qu'une consultation publique s'est tenue le 18 mai 2022, à 18h00, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Colleen Horan et résolu à l'unanimité des conseillers, que le second projet règlement n° 2017-498-14 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage, annexe 1 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifié en apportant une modification à la délimitation de la zone habitation H-69 (Bassin du lac Thurson) et la zone industrielle I-04 (Montfortain) de manière à intégrer de manière à intégrer la totalité des lots 5 830 485 et 5 588 040 du cadastre du Québec et une partie des lots 5 588 077 et 5 888 083 dans la zone habitation H-69 (Bassin du lac Thurson), tel qu'illustré à l'annexe « 1 » jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Avis de motion : 20 avril 2022
Adoption du 1^{er} projet de règlement : 20 avril 2022
Affichage et publication de l'avis public de consultation publique : 4 mai 2022
Consultation publique : 18 mai 2022
Adoption du second projet de règlement : 15 juin 2022
Avis de demande de participation à un référendum :
Période pour présenter une demande de participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité (MRC) :
Entrée en vigueur :
Avis d'entrée en vigueur :

Annexe 1 : Extrait du plan de zonage

Annexe 1.2

Plan de Zonage Projeté

- Lac
- Unité d'évaluation

Agrandissement de H-69

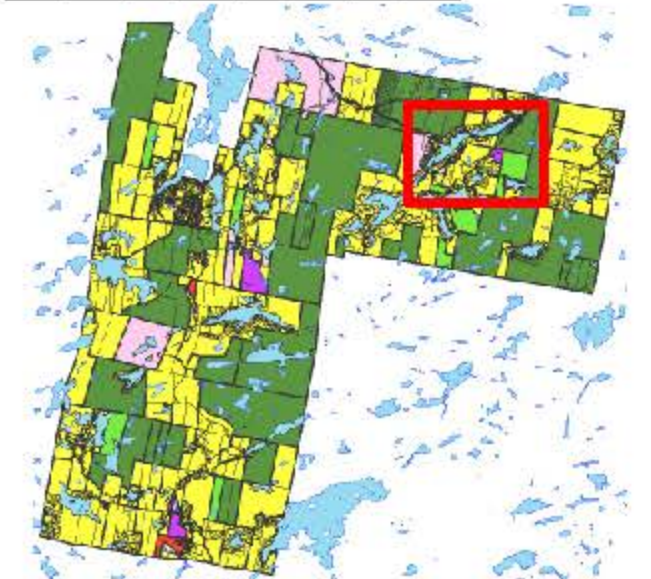
- Habitation

Plan de zonage (19 août 2021)

- Agroforestier
- Commercial
- Conservation
- Habitation
- Industriel
- Public
- Récréatif



0 0,15 0,3 0,6 Kilomètres



Système de coordonnées: QC MTM08
Projection: Transverse Mercator
Datum: North American 1983



Wentworth-Nord
Saint-Michel - Laurel - Montfort

